

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2020

POL4032-30
SYSTEME POLITIQUE DE LA CHINE
MERCREDI : 9 H 30 – 12 H 30

Professeur : Ting-sheng Lin

Bureau : A-3550

Téléphone : 514-987-3000, poste 2296

Courriel : lin.ting-sheng@uqam.ca

Heures de bureau : mercredi de 13h30 à 15h sur rendez-vous

DESCRIPTIONS

Fondements historiques, idéologiques et socioéconomiques du système politique chinois contemporain. Étude des institutions politiques. Introduction à la politique intérieure et extérieure.

OBJECTIFS DU COURS

Le cours est axé sur une présentation, suivant une approche chronologique et thématique, des grands enjeux politiques en Chine. Il est conçu comme une introduction aux grands thèmes d'actualité en Chine, parmi lesquels: la vision qu'a la Chine de sa place et de son rôle dans le monde, la structure du Parti Communiste Chinois, l'organisation de l'État, les élections dans les villages, les rapports de l'État chinois avec les «minorités» (Tibet, Ouighours), la sécurité énergétique et son impact sur la politique extérieure chinoise, les politiques environnementales de la Chine, la condition des femmes et des enfants, la condition paysanne, les phénomènes de contestation du pouvoir et de résistance à l'autorité, les rapports entre l'État et la religion, le nationalisme, etc.

A la fin du cours, l'étudiant(e) devrait être en mesure de : 1) comprendre les fondements de la pensée politique en Chine impériale et leur pertinence pour aborder la Chine d'aujourd'hui ; 2) comprendre les causes de la prise du pouvoir par le Parti communiste Chinois ; 3) reconnaître grandes orientations du Parti et le rôle de l'appareil d'État ; 4) identifier les objectifs visés par les changements de politiques adoptés par le Parti ; 5) apprécier les contraintes auxquelles font face le Parti et l'État ; 6) comprendre les enjeux spécifiques des divers thèmes abordés en classe.

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Le cours consistera majoritairement en exposés magistraux.

Le recueil de textes est disponible chez COOP.

Mode d'évaluation

Outil d'évaluation	Échéance	Pondération
Rapport de lecture	4 mars	25%
Plan du travail de session	11 mars	5%
Travail de session	15 avril	40%
Présence et participation en classe		30%

Présence et participation en classe :

Les étudiant(e)s ont la responsabilité d'être présent(e)s à chaque séance, de lire en avance et préparer les lectures obligatoires. La participation en classe sera évaluée en fonction de : connaissance des lectures, présence, et pertinence des interventions.

Rapport de lecture :

2000 mots maximum. Vous choisissez une ou deux articles parmi les lectures obligatoires. Il s'agit d'identifier la problématique d'un texte : question générale, question spécifique, hypothèse, définition de concepts, argumentation et conclusion (importance et pertinence) et qualité du français écrit.

Travail de session :

3000-5000 mots. Le travail de session consiste en un projet de recherche original à partir d'un des thèmes du cours. Celui-ci contient 1. introduction (description du sujet choisi) ; 2. argumentation (hypothèses, méthode de travail, étapes principales du développement) ; 3. bibliographie (au moins cinq sources annotées). Le sujet du travail sera confirmé individuellement avec le responsable du cours lors de la remise du plan du travail de session (1 page).

Note :

Des informations complémentaires seront disponibles sur Moodle. Avec l'accord du groupe il sera possible de modifier le présent document afin d'y intégrer ou d'y soustraire des éléments pertinents.

POINTS IMPORTANTS: RECUEIL, TRAVAUX

Vous êtes prié(e)s d'activer votre courriel UQAM si vous ne l'avez pas encore fait. C'est impératif pour chaque personne du cours. Des consignes et du matériel seront transmis par courriel et vous êtes responsable de prendre votre courriel UQAM chaque semaine.

Il existe un site Moodle pour ce cours, qui contient du matériel **requis** à télécharger et imprimer et des lectures **complémentaires** pour la plupart des séances. Ceci vise à diminuer le poids et le coût du recueil. Vous y accédez avec les mêmes mots de passe que pour votre courriel UQAM.

1- Remise des travaux :

La remise s'effectue au local **A 3405**, soit le secrétariat du département de science politique, durant ses heures d'ouverture. Les travaux déposés après 17hres portent la date du lendemain. **Aucune remise de travail ne se fait en classe, par courriel ni à mon bureau. Chaque étudiant(e) est tenu(e) de conserver une copie en version électronique de ses travaux.** Une pénalité de 2 points par jour de retard est appliquée, incluant les jours de fin de semaine, à partir du moment où le travail n'est pas remis à la date prévue ou porte la date du lendemain de la date prévue estampillée par le département de science politique. Lorsque 5 jours se sont écoulés depuis la date prévue pour la remise du travail, celui-ci n'est plus accepté sauf pour motif sérieux.

Constitue un motif sérieux : un problème de santé lorsqu'un billet médical atteste que l'étudiante, l'étudiant a été personnellement malade lors de l'examen régulier ou durant la période d'exécution d'un travail, ou qu'un certificat atteste le décès du conjoint ou d'un proche dans les jours qui précèdent l'examen ou la remise d'un travail.

L'étudiante, l'étudiant doit informer le responsable du cours et le département de science politique du motif qui justifie son retard dans la remise ou son absence à la prestation en classe au plus tard le jour de la remise ou de cette prestation en utilisant le téléphone ou le courriel.

Cependant, dans le cas d'une maladie, le billet médical peut être exceptionnellement transmis dans les deux jours suivant la date de la remise du travail ou de la prestation en classe dans la mesure où l'étudiante, l'étudiant démontre de façon objective et raisonnable, qu'elle, il était dans l'impossibilité d'agir en temps opportun, personnellement ou par l'entremise d'un tiers. Sera refusé tout motif qui n'a pas été communiqué à la ou au responsable du cours et au département dans le délai prévu.

2- Consultation et récupération des travaux :

La politique de l'Université requiert des enseignant(e)s de conserver les travaux pendant 6 mois. Les notes de la première série de fiches de lecture seront disponibles sur le logiciel Résultats avant la date limite pour abandonner un cours sans mention d'échec.

Le professeur transmettra pour chaque travail des fiches individuelles de notation, lesquelles pourront être utilisées par les étudiant(e)s pour comprendre, le cas échéant, leurs erreurs par rapport aux travaux remis en se référant à la copie conservée. Les personnes désireuses d'avoir une copie de leurs travaux remis durant la session devront signaler ce souhait au professeur avant la fin de la session en laissant les coordonnées d'expédition pertinentes.

PLAN DU COURS

<p>Semaine 1 : 8 janvier</p>	<p>Introduction : Présentation du cours – objectifs, thèmes, exigences, évaluation. Perspectives historiques</p> <hr/> <p><i>Lecture :</i> John K. Fairbank, Merle Goldman, <i>Histoire de la Chine</i>, Paris, Tallandier, 2010, pp. 27-55; 249-276.</p>
<p>Semaine 2 : 15 janvier</p>	<p>La Chine impériale et sa région : le système tributaire</p> <hr/> <p><i>Lectures :</i> (Moodle) Takeshi Hamashita, « Changing Regions and China: Historical Perspectives », <i>China Report</i>, 37: 3, 2001, pp. 333-351. David C. Kang, « Getting Asia Wrong: The Need for New Analytical Frameworks », <i>International Security</i>, Vol. 27, No. 4, 2003, pp. 57-85.</p> <p><i>Lectures suggérées :</i> Justine Colognesi, « Le système tributaire chinois sous les dynasties Ming et Qing : Une illustration historique de la hiérarchie dans les relations internationales », <i>Note d'Analyse 22</i>, Université catholique de Louvain, juin 2012. (Moodle) Yuan-kang Wang, <i>Harmony and War: Confucian Culture and Chinese Power Politics</i>, New York, Columbia University Press, 2010.</p>

Semaine 3 : 22 janvier	<p>La Chine républicaine 1911-1949/ La Chine maoïste 1949-1976 (début)</p> <p><i>Lecture :</i></p> <p>Herman Halbeisen, «La décennie de Nankin (1927-1937) dans Marie-Claire Bergère, Lucien Bianco, et Jurgen Domes (dir.), <i>La Chine au XXe siècle : d'une révolution à l'autre</i>, Paris, Fayard, 1990, pp. 161-184.</p>
Semaine 4 : 29 janvier	<p>La Chine maoïste (fin) / Repères sur la Chine des réformes 1978 à nos jours (début)</p> <p><i>Lecture :</i></p> <p>François Godement, « La tourmente du vent communiste », dans <i>La Chine au XXe siècle : de 1949 à aujourd'hui</i>, (dir.) Marie-Claire Bergère, Lucien Bianco, et Jurgen Domes, Paris, Fayard, 1990, pp. 35-60.</p>
Semaine 5 : 5 février	<p>Repères sur la Chine des réformes 1978 à nos jours (fin) / Les réformes économiques</p> <p><i>Lectures :</i></p> <p>Alain Roux, <i>La Chine au XXe siècle</i>, Paris, Armand Colin, 2006, pp. 118-139.</p> <p>Zhang Lun, <i>La vie intellectuelle en Chine depuis la mort de Mao</i>, Paris, Fayard, 2003, pp. 236-253.</p> <p>Barry Naughton, « A Political Economy of China's Economic Transition », in Loren Brandt and Thomas G. Rawski, eds., <i>China's Great Economic Transformation</i>, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 91-134.</p>
Semaine 6 : 12 février	<p>Le Parti Communiste chinois et l'organisation de l'État</p> <p><i>Lectures :</i></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, «Les systèmes politiques du monde chinois» dans Guy Faure, dir., <i>Nouvelle géopolitique de l'Asie</i>, Paris, Ellipses, 2005, pp. 183-206.</p> <p>Alex Payette et Ting-sheng Lin, « La sélection des Élités communistes chinoises : de la politique factionnelle à l'institutionnalisation du leadership », <i>Revue canadienne de science politique</i>, Vol. 46, No. 1, 2013, pp. 49-68. (Moodle)</p>
Semaine 7 :	<p>Les nouveaux exclus dans la Chine des réformes</p>

19 février	<p>Le droit, outil de résistance, outil de défense</p> <p><i>Lectures :</i></p> <p>Chen Guidi et Wu Chantao, <i>Les paysans chinois aujourd'hui : trois années d'enquête au cœur de la Chine</i>, Paris, Bourin Éditeurs, 2007, pp. 19-45.</p> <p>Li Chunling, «Migrations villes-campagnes et mobilité sociale», dans Jean-Louis Rocca, dir, <i>La société chinoise vue par ses sociologues. Migrations, villes, classe moyenne, drogue, sida</i>. Paris, SciencesPo LesPresses, 2008, pp. 47-73.</p> <p>La Charte 08</p> <p>Rapport de la FIDH, Juin 2007, <i>Chine: le coût humain de la modernisation urbaine. Expulsions forcées à Chongqing</i></p> <p>Isabelle Thireau et Hua Linshan, <i>Les ruses de la démocratie. Protester en Chine</i>, Paris, Seuil, 2010, pp. 251-285.</p>
Semaine 8 : 26 février	<p>Semaine de lecture</p>
Semaine 9 : 4 mars	<p>Enjeux de politique extérieure</p> <p>*** (Rapport de lecture) ***</p> <p><i>Lectures :</i></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, <i>La politique international de la Chine</i>, Paris, SciencePo LesPresses, 2010, pp. 61-106.</p> <p>Barthélémy Courmont, <i>Chine, la grande séduction. Essai sur le soft power chinois</i>, Paris, Choiseul, 2009, pp. 43-56.</p>
Semaine 10 : 11 mars	<p>APL, la sécurité régionale</p> <p>*** (Plan du travail de session) ***</p> <p><i>Lectures :</i> (Moodle)</p> <p>Barry Buzan et Claire Despréaux, « Asie : une reconfiguration géopolitique », <i>Politique étrangère</i>, été 2012, no. 2, pp. 331-344.</p> <p>Robert S. Ross, « China's Naval Nationalism : Sources, Prospects, and the U.S. Response », <i>International Security</i>, Vol. 34, No. 2, Fall 2009, pp. 46-81.</p>

Semaine 11 : 18 mars	<p>La sécurité intérieure en Chine : environnement, épidémies, démographie</p> <p><i>Lectures :</i></p> <p>Pierre Haski, <i>Le sang de la Chine. Quand le silence tue</i>, Paris, Grasset, 2005, pp. 185-205.</p> <p>Commission des recours des réfugiés, « La politique de contrôle des naissances en République populaire de Chine », 2003.</p>
Semaine 12 : 25 mars	<p>Les minorités en Chine</p> <p><i>Lectures :</i></p> <p>Rémy Castets, « Opposition Politique, nationalisme et islam chez les Ouïghours du Xinjiang », 2004, no. 110, <i>Les études du CERI</i>, pp. 2-45.</p> <p>Lionel Vairon, <i>Défis chinois. Introduction à une géopolitique de la Chine</i>, Paris, Ellipses, 2006, pp. 271-282.</p> <p>Lettre de 12 intellectuels chinois sur le Tibet (Moodle).</p> <p>Pierre Haski, <i>Internet et la Chine</i>, Paris, Seuil/Presses de Science Po, 2008, pp. 63-74.</p>
Semaine 13 : 1 avril	<p>L'intégration régionale et la mondialisation</p> <p><i>Lecture :</i> (Moodle)</p> <p>Masahiro Kawai & Ganeshan Wignaraja, Asian FTAs: Trends, prospects and challenges, <i>Journal of Asian Economics</i>, 22, 2011, pp. 1-22.</p>
Semaine 14 : 8 avril	<p>Taïwan : histoire et identité</p> <p><i>Lectures :</i> (Moodle)</p> <p>Samia Ferhat, « Chine – Taiwan : une jeunesse face à l'histoire », <i>Perspectives chinoises</i>, no. 95, mai-juin 2006.</p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « Spécificités et limites du nationalisme taïwanais », <i>Perspectives chinoises</i>, No. 91, septembre-octobre 2005.</p>
Semaine 15 : 15 avril	<p>Un conflit éventuel entre les deux rives du détroit de Taïwan ?</p> <p>*** (Travail de session) ***</p> <p><i>Lecture :</i> (Moodle)</p>

	<p>Jean-Pierre Cabestan, « La nouvelle détente dans le détroit de Taïwan : Quel impact sur la sécurité et l'avenir de la République de Chine ? », <i>Perspectives chinoises</i>, No. 3, 2010, pp. 24-37.</p> <p>John J. Mearsheimer, « Say Goodbye to Taiwan », <i>The National Interest</i>, March-Avril 2014 (article publié en ligne).</p>
--	---

Centre Paulo Freire

Centre de ressources et de monitorat du département de science politique

Heures d'ouverture :

§ Étudiant(e)s du premier cycle : du lundi au vendredi, de 11h à 16h.

Les rencontres se font sur une base volontaire, individuelle et sans rendez-vous.

§ Étudiant(e)s des cycles supérieurs : selon les disponibilités du moniteur ou de la monitrice –

informez-vous au département de science politique, au (514) 987-4141.

Local : A-3645 (troisième étage du pavillon Hubert-Aquin)

Téléphone : (514) 987-3000 #2544

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;

- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignant(e)] et les [étudiant(e)s inscrit(e)s] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale. Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignant(e)] et la majorité des [étudiant(e)s présent(e)s] doit être signée par [l'enseignant(e)] et par deux [étudiant(e)s] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.